

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 23 janvier 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Claude Lacasse
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant (*arrivée à 16h*)

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

CE-2008-35-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-36-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2008-37-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 16 JANVIER 2008

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 16 janvier 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2008-38-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine du 20 novembre 2007.
-

CE-2008-39-DEC CONSULTATION DE LA COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE le Comité exécutif a mandaté la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine pour l'élaboration d'un plan de développement du logement social et abordable pour la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a accepté l'offre de services de la firme Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils, pour l'élaboration du volet 1 du plan de développement du logement social et abordable à Terrebonne ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance, le 28 novembre 2007, du « Plan de développement du logement social et abordable Volet I : Identification des besoins et détermination des orientations préliminaires » daté de septembre 2007 et préparé par la même firme ;

ATTENDU QUE la Commission du logement social de la Communauté métropolitaine de Montréal tiendra une séance de consultation publique à l'attention des municipalités de la Couronne nord, le lundi 28 janvier 2008 en avant-midi ;

ATTENDU le dépôt d'un projet de mémoire pour la consultation de la Commission du logement social de la CMM dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que M. Jean-Marc Robitaille, Maire de la Ville de Terrebonne, et Mme Marie-Claude Lamarche, présidente de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine, soient et sont mandatés afin de présenter ledit mémoire devant la Commission du logement social de la Communauté métropolitaine de Montréal.

CE-2008-40-DEC MANDAT AUX PROCUREURS / RETAINER / 2008

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 157-03-94, le Conseil de l'ancienne ville de Terrebonne accordait à la firme Deveau, Lavoie & Associés, avocats, un contrat d'honoraires professionnels de type « Retainer » au montant de 1 800\$ par mois pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1994 ;

ATTENDU QUE ledit mandat a été reconduit pour les années 1995 à 2007 en vertu des résolutions numéros 350-06-95, 153-03-96, 101-03-97, 83-02-98, 101-03-99, 74-02-2000, 44-02-2001, CE-2002-220-DEC, CE-2003-215-DEC, CE-2004-119-DEC, CE-2005-96-DEC, CE-2006-101-DEC et CE-2007-8-DEC

ATTENDU QU'il est opportun de renouveler le contrat de type « retainer » pour l'année 2008 avec la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés aux mêmes termes et conditions que ceux prévus l'an passé selon la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-8-DEC;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que soit prolongé, aux mêmes conditions et au prix de 1 800\$ par mois (taxes en sus) pour l'année 2008, le mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, aux conditions mentionnées ci-dessous, à savoir :

- a) **sont inclus** dans ces honoraires le travail juridique suivant :
- la consultation et formulation d'opinion (verbale, avec confirmation écrite, le cas échéant) d'ordre courant aux membres du Conseil ainsi qu'à tout employé supérieur de la Ville, soit plus particulièrement le directeur général, le greffier, l'assistante-greffière, le trésorier, le directeur des services administratifs, le directeur de la gestion du territoire, le directeur du service de sécurité publique et le directeur des ressources humaines;
 - la vérification des contrats, sauf s'il s'agit d'un contrat dont le coût doit être supporté par une personne autre que la Ville;

- la vérification des devis de soumission, sauf ce qui concerne le paragraphe B) i) de l'offre de services (items exclus);
 - la vérification des règlements d'administration générale et d'emprunt.
- b) Sont cependant exclus de ces honoraires :
- la préparation d'opinion sur des sujets nécessitant des recherches particulières élaborées et entres autres, à l'égard de documents d'appel d'offres, de soumissions ou de cahier des charges;
 - la préparation de contrats;
 - la préparation et la vérification des devis de soumissions;
 - la préparation de règlements;
 - les frais judiciaires et extra-judiciaires des procédures intentées par ou contre la Ville;
 - les honoraires extra-judiciaires de perception de taxes et de redevances municipales;
 - la préparation et la plaidoirie des projets de loi devant l'Assemblée nationale ou de mémoires destinés à tout organisme ou personne;
 - les négociations, conciliations ou arbitrages des conventions collectives, la préparation et la plaidoirie des griefs;
 - les enquêtes et auditions des causes devant la Cour municipale;
 - les frais de déplacement ou de vacation dans la réalisation du mandat de la firme ou l'accomplissement de ses services professionnels;
 - les enquêtes spéciales devant les commissions et les régies.

Que ledit montant soit pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-140-00-412. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0013 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-41-DEC MODIFICATION À L'ENTENTE INTERVENUE
ENTRE LA VILLE DE TERREBONNE ET LES
INVESTISSEMENTS VERCAN INC. / MONTÉE
DES PIONNIERS / SECTEUR LACHENAIE**

ATTENDU QUE Les Investissements Vercan inc. ont signé une offre de cession en faveur de la Ville de Terrebonne pour des parties des lots 3 140 144 et 3 140 145 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, et dûment acceptée par le Comité exécutif de cette dernière à sa séance du 2 mars 2005 aux termes de la résolution numéro CE-2005-212-DEC ;

ATTENDU QUE le 29 avril 2005, Les Investissements Vercan inc. ont cédé tous leurs droits et obligations en vertu de ladite entente en faveur de Investissements Carrefour Lachenaie inc. (ci-après « Carrefour ») à laquelle la Ville de Terrebonne est intervenue, et ce, conformément à la résolution numéro CE-2005-587-DEC :

ATTENDU QUE la montée des Pionniers est une artère principale de la Ville de Terrebonne et que plusieurs travaux ont déjà été effectués sur cette dernière et que si un vice important existait (contamination, etc.), il aurait été décelé;

ATTENDU QU'il est impératif de donner suite à la cession dans les meilleurs délais;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accepter la cession sans garantie légale des lots 3 523 183, 3 523 184 et 3 523 186 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption (autrefois connus comme étant deux (2) parties du lot 3 140 145 et une (1) partie du lot 3 140 144 du même cadastre).

**CE-2008-42-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 775 023,46\$ préparée le 17 janvier 2008.

**CE-2008-43-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 156 598,51\$ préparée le 17 janvier 2008.

CE-2008-44-DEC FINANCEMENT / ACHAT / JEEP PATRIOT

ATTENDU la résolution numéro CE-2007-1152-DEC du Comité exécutif acceptant la soumission de la compagnie Grenier Chrysler Dodge Jeep pour l'acquisition d'un Jeep Patriot North 2008 pour la somme de 18 199\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QU'il y lieu de décréter le mode de financement de cette acquisition ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif autorise le financement du Jeep Patriot North 2008 à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0014 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-45-DEC NOMINATION / CHARGÉ(E) DE PROJETS /
GESTION ET COORDINATION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES / SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU
MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU l'ouverture du poste de chargé(e) de projets à la gestion et coordination des matières résiduelles au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire suite à la retraite de M. Réjean Lévesque ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Marie-Élaine Deveault ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer Mme Marie-Élaine Deveault à titre de chargée de projets à la gestion et coordination des matières résiduelles au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 28 janvier 2008, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Deveault soit fixé à l'échelon 4 de la classe 2, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2008-46-DEC NOMINATION / COORDONNATRICE À LA
GESTION DOCUMENTAIRE ET AUX
ARCHIVES / DIRECTION DU GREFFE ET
AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU l'ouverture du poste de coordonnatrice à la gestion documentaire et aux archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Marlène Monette ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de nommer Mme Marlène Monette à titre de coordonnatrice à la gestion documentaire et aux archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, à compter du 18 février 2008, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi de trois (3) semaines de vacances à compter du 1^{er} mai 2008. Que le salaire de Mme Monette soit fixé à l'échelon 4 de la classe 2, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2008-47-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS /
DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Maryse Bernard au poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire, classe 4, à compter du 20 janvier 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2008-48-DEC FIN D'EMPLOI / DOSSIER LB11012008 /
DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, concernant la fin d'emploi d'une brigadière scolaire (dossier LB11012008) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif autorise la fin d'emploi d'une brigadière scolaire, dossier numéro LB11012008.

**CE-2008-49-DEC MANDAT / PROCUREURS / RÉVISION
JUDICIAIRE / SYNDICAT DES POMPIERS DE
LA RIVE-NORD, SECTION LOCALE 101**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, de mandater la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés pour prendre un recours en révision judiciaire de la décision rendue le 20 décembre 2007 par l'arbitre Me François Hamelin dans l'affaire soumise par le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant l'article 13.2 de la convention collective.

CE-2008-50-DEC DISPOSITION D'ORDINATEURS DÉSUETS

ATTENDU QUE lors du remplacement d'ordinateurs dans les diverses directions de la Ville, la Direction des technologies de l'information récupère les meilleurs appareils afin d'en faire don à des organismes à but non lucratif ;

ATTENDU QUE les autres appareils sont alors remis au service de l'approvisionnement pour disposition ;

ATTENDU QUE les membres du Comité travaillant à une politique de disposition des biens désuets ont discuté du problème des ordinateurs désuets actuellement entreposés ;

ATTENDU QUE la firme PCNET inc. récupère, sans frais, les ordinateurs et les recycle ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise M. Sarrazin à signer avec la firme PCNET inc. tout document autorisant celle-ci à récupérer les ordinateurs désuets pour fins de récupération et/ou recyclage.

**CE-2008-51-REC SOUMISSION / COLLECTE ET TRANSPORT
DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LES
SECTEURS TERREBONNE ET LA PLAINE, LA
COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES
RECYCLABLES POUR LE SECTEUR
TERREBONNE ET LA FOURNITURE DE BACS
ROULANTS DE 360 LITRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour les secteurs Terrebonne et La Plaine, la collecte sélective des matières recyclables pour le secteur Terrebonne et la fourniture de bacs roulants de 360 litres (SOU-2008-10) ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 23 janvier 2008 à 11h01, à savoir :

Entreprise Sanitaire F.A. Itée 14 643 206,92\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 23 janvier 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission, pour une période de cinq (5) ans, de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE** pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour les secteurs Terrebonne et La Plaine, la collecte sélective des matières recyclables pour le secteur Terrebonne et la fourniture de bacs roulants de 360 litres, pour un montant de 12 972 940,80\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0017 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-52-DEC MANDAT / CONTRÔLE QUALITATIF DES
MATÉRIAUX / CONSTRUCTION DE
BORDURES, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE
ROUTIER SUR LA RUE DES MIGRATEURS /
SECTEUR LACHENAIE**

ATTENDU la nécessité de mandater un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction de bordures, de pavage et d'éclairage routier sur la rue des Migrateurs ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme LVM Technisol pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de bordures, de pavage et d'éclairage routier sur la rue des Migrateurs, le tout pour un montant n'excédant pas 18 992,20\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement numéro 343. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0016 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-53-DEC CARNAVAL DES MOULINS DE TERREBONNE
/ SODECT / 26, 27 JANVIER ET 2, 3 FÉVRIER
2008**

ATTENDU la demande de la SODECT afin d'ajouter à sa programmation la vente de produits comestibles et la tenue de feux d'artifice, et ce, dans le cadre du Carnaval des Moulins les 26 et 27 janvier et les 2 et 3 février 2008 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir le Carnaval des Moulins les 26 et 27 janvier et les 2 et 3 février 2008 avec en plus :

l'autorisation d'opérer un kiosque de produits comestibles (kiosque de nourriture BBQ avec bonbonnes de propane) sur le site historique de l'Île-des-Moulins ;

manipulation de feux d'artifice par une équipe professionnelle d'artificiers certifiés sur le boulevard des Braves et sur le site historique de l'Île-des-Moulins.

Que la Direction de l'incendie soit avisée de l'événement.

**CE-2008-54-DEC SUBVENTION POUR LE TOURNOI DE
BIENFAISANCE / CLUB OPTIMISTE
TERREBONNE**

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Terrebonne organisera encore cette année son Tournoi Bienfaisance du 14 au 20 avril 2008 sur les glaces des Complexes Sportifs Terrebonne considérant que l'aréna de Terrebonne n'est plus en opération ;

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Terrebonne bénéficiait d'un tarif privilégié pour la location de l'aréna de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de continuer à supporter le Club Optimiste de Terrebonne en payant la différence du taux horaire demandé par l'aréna de Terrebonne par rapport au taux horaire demandé par Les Complexe Sportifs Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le contrat d'heures de glace nécessaire au Tournoi de Bienfaisance soit établi entre le Club Optimiste de Terrebonne et Les Complexes Sportifs Terrebonne.

Que le Comité exécutif autorise le versement au Club Optimiste de Terrebonne d'une subvention forfaitaire au montant maximum de 10 742,75\$, indépendamment du coût des heures de glace ou du nombre d'heures de glace requises. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0015 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-55-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX
INITIATIVES COMMUNAUTAIRES /
MODIFICATION DU FIDUCIAIRE DANS LE
CADRE DU PROJET D'ÉPICERIE SOLIDAIRE**

ATTENDU QU'une demande a été faite en mai 2007 concernant un projet pilote d'épicerie solidaire, et ce, dans le cadre du programme de soutien financier aux initiatives communautaires ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a autorisé, suite à la recommandation du comité d'analyse des projets, le versement d'une subvention de 3 500\$ à l'organisme Le Chez-Nous du communautaire des Moulins pour la réalisation d'une étude de faisabilité ;

ATTENDU QUE l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière était en accord à subventionner ce projet mais n'avait pas dans sa liste d'organismes admissibles Le Chez-Nous du communautaire des Moulins ;

ATTENDU QUE ce fiduciaire a été remplacé par le Centre FAM des Moulins ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-574-REC soit et est modifié afin d'y changer le nom Le Chez-Nous du communautaire des Moulins par le **Centre FAM des Moulins**.

Que le Comité exécutif recommande au Conseil la modification de sa résolution numéro 351-06-2007.

**CE-2008-56-DEC APPUI AUX ACTEURS CULTURELS DE
TERREBONNE VIA L'HEXAGONE**

ATTENDU QUE l'Hexagone est un portail où se retrouvent les ressources culturelles et patrimoniales de Lanaudière ;

ATTENDU QUE l'Hexagone vise à regrouper les intervenants culturels mais aussi à véhiculer l'information et faire la promotion des artistes et artisans Lanaudois ;

ATTENDU QUE le coût d'adhésion est de 15\$ pour les organismes, artistes et artisans désireux d'y inscrire leurs activités, événements et même de présenter leurs œuvres ;

ATTENDU QU'environ une quinzaine d'organismes de la Ville de Terrebonne pourraient être intéressés par ce projet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif accepte de défrayer les coûts d'adhésion pour les organismes de Terrebonne, et ce, pour la première année, soit pour l'année 2008.

**CE-2008-57-DEC COLLOQUE / DÉLÉGATION / MATIÈRES
RÉSIDUELLES / 6 ET 7 OCTOBRE 2008**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif délègue MM. Jean-Luc Labrecque, conseiller municipal et président de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine, Luc Papillon, directeur général adjoint, et Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, pour représenter la Ville de Terrebonne au « Vingt-et-unièmes Entretiens » du Centre Jacques Cartier dans le cadre du colloque sur les meilleures pratiques de valorisation des matières résiduelles organisé par la Communauté métropolitaine de Montréal les 6 et 7 octobre 2008 à Montréal.

Que les frais afférents à ce colloque soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

CE-2008-58-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h.

Président

Secrétaire